

*Réunion du Conseil Municipal*  
*du 30 mars 2021*  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

Étaient présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Messieurs MALLARD, FATTORI, Madame MONNIAUX, Messieurs KOZON, GODART, Madame CHERONT, Messieurs DAUDRUY, DEVILLE, Madame PARISOT, Monsieur LECLERCQ, Mesdames BESTELLE, JOLY, CRETINOIR et GRAVEZ

**Compte administratif 2020 et compte de gestion**

Monsieur Jean-Luc LECOCQ, adjoint aux finances, présente à l'Assemblée, le compte de gestion établi par le comptable public. Il explique que les chiffres du compte administratif 2020 et ceux du compte de gestion sont concordants.

Le résultat de la section d'investissement présent un déficit cumulé de 50.226,07 € qui sera reporté au budget primitif 2021.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 en fonctionnement s'élève à 564.474,94 €.

Les dépenses engagées non mandatées de l'année 2020 s'élèvent à 290.354 €.

Les recettes attendues non perçues 2020 totalisent 395.659 €.

Ces recettes permettent de financer les restes à réaliser de l'année 2020 ainsi que le déficit d'investissement.

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 564.474 € sera affecté quant à lui en report des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021.

L'Adjoint aux finances, à l'aide d'un graphique, fait remarquer à ses collègues que les recettes sont, depuis plusieurs années, bien supérieures aux dépenses.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2020.

**Budget primitif 2021**

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Dépenses à caractère général	868.881	Résultat reporté N-1	564.475
Dépenses de personnel	963.300	Recettes des services	57.100
		Impôts et taxes	1.735.956
		Dotations et participation	160.618
Autres dépenses de gestion courante	168.150	Autres produits de gestion courante (locations)	5.100
Dépenses financières	4.000	Produits financiers	0
Charges exceptionnelles (subventions scolaires)	16.450	Produits exceptionnels (remboursement assurances)	40.300
<b>TOTAL Dépenses réelles</b>	<b>2.020.781</b>	<b>TOTAL Recettes réelles</b>	<b>2.563.549</b>
Amortissements (opération d'ordre entre sections)	24.768	Opération d'ordre de transfert entre les sections	0
Virement à la section d'investissement	518.000		
<b>TOTAL</b>	<b>2.563.549</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.563.549</b>

Vue d'ensemble – section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Déficit investissement	50.226	Virement de la section d'investissement	518.000
Remboursement prêt relais	300.000	FCTVA	100.000
Amortissement prêt	15.000	Taxe aménagement communale	10.000
Fonds de concours CAMVS voirie	104.928	Vente parcelle	4.500
Immeuble 103 route de Boussois	261.037	Amortissements	24.769
Groupe scolaire (bâtiment)	219.687	Subvention Etat DETR	172.438
Groupe scolaire (équipement)	37.516	Subvention Département AVDB	111.020
Stade	22.868	Fonds de concours CAMVS	129.000
Vestiaires foot	25.965		
Cimetière	2.000		
Centre socio culturel	13.000		
Autres acquisitions	17.500		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.069.727</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.069.727</b>

Les dépenses d'investissement engagées non mandatées pour un montant de 290.354 € ainsi que les recettes attendues non liquidées en 2020 d'un montant de 395.659 comprises dans le tableau ci-dessus, la section d'investissement s'équilibre à 1.069.727 €.

Les principaux projets de l'année 2021 seront les suivants :

- Une enveloppe budgétaire de 260.000 € est prévue pour la réhabilitation du hangar 103 route de Boussois acquis en 2020 pour y installer les services techniques.
- Les recettes attendues non liquidées représentent les soldes des diverses subventions pour les travaux de l'école primaire.
- Le prêt relais contracté pour financer les travaux de l'école arrive à son terme et doit être remboursé cette année.
- Dans un souci d'harmonisation, des travaux de ravalement et remise en peinture de l'école maternelle et du restaurant scolaire ont été inscrits au budget de cette année.
- L'acquisition de matériel informatique pour le groupe scolaire et la mise en place d'une plateforme de réservation en ligne des repas de la cantine et des activités périscolaires.
- L'acquisition de divers matériels pour les services techniques
- L'aménagement du jardin du souvenir au cimetière

La Commune, grâce à un résultat de fonctionnement honorable puisque supérieur à 500.000 €, qui a été transféré en investissement, peut inscrire de nombreux nouveaux projets en investissement.

Le conseil municipal, après avoir écouté la présentation de l'adjoint aux finances et de Madame le Maire décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2021.

**Vote des taux d'imposition 2021**

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 %, doit s'additionner au taux communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués depuis 2015, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	10,88	10,88 + 19,29 soit 30,17
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	62,24	62,24

### **Subventions**

L'association asseventoise OSCA a rendu son dossier de demande de subvention complet. Celui-ci a été étudié par la commission finances.

Le conseil municipal décide d'allouer à l'OSCA une subvention de 5.950 €.

Les 4 jours de DUNKERQUE passeront par la Commune le 05 mai 2021.

Lors de la réunion de préparation de leur passage, à laquelle a assisté Monsieur Michel MALLARD, ils ont sollicité la commune pour obtenir une subvention de 100 à 150 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150 €.

Monsieur WILMART, asseventois, président de l'association ASA 59 est venu annoncer à Madame le Maire le passage du 30<sup>ème</sup> Rallye Charlemagne sur la Commune.

Cet événement se déroulera le 30 septembre prochain lors du prologue de la course.

Le conseil municipal, à l'unanimité (18 pour, 1 abstention) décide de verser une subvention de 1.000 € à l'association ASA 59.

### **Mise en conformité des statuts de la C.A.M.V.S.**

Le 10 septembre 2020, l'assemblée délibérante du conseil communautaire a approuvé la mise en conformité des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre avec les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 – transfert des compétences exercées à titre optionnel vers le bloc des compétences exercées à titre supplémentaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'approbation des nouveaux statuts de la C.A.M.V.S. à compter de la notification de la délibération.

### **Allée Félix Guillemin – signature d'un protocole transactionnel**

- Pour rappel, fin 2016, la Commune, suite à l'interpellation des propriétaires, avait engagé une procédure en justice à l'encontre de Monsieur RICOUR afin qu'il réalise l'enrobé de l'allée Félix Guillemin comme il s'y était engagé dans le dossier de lotissement.
- En 2018, les deux parties avaient décidé de signer un protocole transactionnel amiable afin de trouver une solution au différend les opposant dans un délai de deux ans.

- Celui-ci n'ayant pas abouti, fin 2020, la Commune a décidé de réinscrire la procédure aux rôles du tribunal d'AVESNES-SUR-HELPE.
- Monsieur RICOUR est alors revenu vers nous pour nous informer que les colotis ne souhaitent plus rétrocéder cette voirie dans le domaine public et avaient décidé d'un commun accord de réaliser un bicouche gravillonné.
- Les avocats des deux parties proposent de signer un nouveau protocole transactionnel, celui-ci a pour objet :
  - d'acter l'engagement de Monsieur RICOUR de réaliser un bicouche gravillonné sur la voie AE 336 (soit allée Félix Guillemin)
  - d'acter l'absence de rétrocession dans le domaine public
  - d'acter le stockage des poubelles pour la collecte du jeudi
  - d'acter que la Commune cessera les poursuites envers Monsieur RICOUR
 Le conseil municipal, après avoir écouté Madame le Maire, l'autorise à signer ce protocole et tous les documents se rapportant à cette affaire.

### *Rétrocession des abords de la Résidence Simone Veil*

La résidence Simone Veil étant terminée, la société PROMOCIL SAI a proposé à la Commune de lui rétrocéder les abords de la résidence afin que ceux-ci soient classés dans le domaine public.

Ces abords ont été remis en état et engazonnés.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs se référant à cette cession.

### *Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale*

En agglomération, il revient au Maire, via son pouvoir de police de la circulation de réaliser le marquage des routes départementales.

Depuis plusieurs années maintenant, pour des raisons de solidarité territoriale envers les communes de moins de 10.000 habitants, le Département propose aux Communes de réaliser, en agglomération, le marquage de guidage et le marquage obligatoire aux carrefours.

L'objet de la convention est de définir précisément les modalités et les conditions d'entretien du marquage au sol par les services du Département.

Celle-ci est conclue pour une durée de 2 ans, reconductible.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Département du Nord.

### *Modification du tableau des effectifs communal*

- suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (17h30 par semaine)
- suppression d'un poste de garde champêtre principal à temps non complet (17h30 par semaine)
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet
- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs.

**Divers – Questions**

Les points mis à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LIEKENS, responsable des services techniques, quittera ses fonctions au début du mois de mai prochain.

Le recrutement pour pourvoir à son remplacement est en cours.

Elle fait part ensuite à ses collègues du rendez-vous avec les techniciens du Département pour l'aménagement du carrefour d'entrée de ville et de la création de nouvelles places de parking autour de la résidence Simone Veil.

Elle laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc LECOCQ. Celui-ci informe ses collègues sur la mise en place de l'ALSH de juillet 2021 et la nécessité de recruter des personnes titulaires du BAFA.

Il explique ensuite que, dans le cadre du contrat avec la société de restauration de la cantine, nous avons pu bénéficier d'un audit sur le volet hygiène. Celui-ci est plus que positif.

Madame DUMANGE prend ensuite la parole pour faire part à ses collègues de la nouvelle commande de livres faite à la bibliothèque et passe la parole à Monsieur MALLARD, adjoint aux sports.

Celui-ci détaille les prochains après-midis récréatifs et informe le conseil municipal que les membres de sa commission se réuniront une fois par mois pour préparer les loisirs jeunes de cet été.

Monsieur CUISSET, quant à lui, informe le conseil municipal que les travaux d'eau financés par la société NOREADE sont maintenant terminés.

Il fait part du soucis récurrent de haies de particuliers qui s'épaississent avec les années et empiètent sur le domaine public.

En ce qui concerne les travaux du groupe scolaire, seules les réserves de l'entreprise TOMMASINI ne sont pas levées. Ce retard est dû à la reprise des pelouses jugée insuffisante.

Enfin, les travaux du hangar Bourgoin ont démarré avec l'abattage des arbres, ils se poursuivront avec la réfection d'un pignon et le changement des tôles translucides très prochainement.

Monsieur CUISSET en ayant terminé avec les travaux dans la commune, il cède la parole à Madame Elodie RICOUR-ARAUJO, adjointe aux fêtes et aux écoles.

Celle-ci explique à ses collègues les modalités de remise des récompenses aux lauréats du concours de NOEL. Elle informe ensuite l'assemblée du choix des chocolats qui seront distribués aux enfants de l'école maternelle.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire, décide de lever la séance.

